

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

CIRCULAIRE
Le 17 juillet 2012

**STRATÉGIES DÉFINIES PAR L'UTILISATEUR COMPORTANT DES
CONTRATS À TERME ET DES OPTIONS SUR CONTRATS À TERME**

AJOUT DE TYPES DE STRATÉGIES

La présente circulaire vise à informer les participants agréés (PA) que, à la suite de la publication, le 10 mai 2012, de la circulaire n° 073-12, *Types de stratégies acceptables pour les stratégies définies par l'utilisateur impliquant des contrats à terme et des options sur contrats à terme*, Bourse de Montréal Inc. (ci-après nommée la « Bourse ») a modifié les critères d'acceptation des stratégies intergroupes de manière à inclure les stratégies à trois pattes, et ce, afin de mettre en place de nouvelles stratégies intergroupes pour la fonctionnalité des stratégies définies par l'utilisateur (SDU). Ces modifications ont été mises en œuvre le 19 juin 2012.

STRATÉGIES INTERGROUPE ACCEPTABLES POUR LA FONCTIONNALITÉ SDU

Voici, à titre indicatif et sans s'y limiter, les stratégies intergroupes pour la fonctionnalité SDU :

Liste des stratégies acceptables publiée le 10 mai 2012

STRATÉGIE	EXEMPLE
LGB c. CGB	Achat LGBU12 – Vente CGBU12
LGB c. CGF	Achat LGBU12 – Vente CGFU12
CGB c. CGF	Achat CGBU12 – Vente CGFU12
CGB Opération Delta	Achat CGBU12 – Achat ou Vente OGB Option d'achat ou Option de vente
BAX Opération Delta	Achat BAXU12 – Achat ou Vente OBX Option d'achat ou Option de vente

Liste des stratégies acceptables supplémentaires

STRATÉGIE	EXEMPLE
BAX c. Opération mixte sur options d'achat OBX	Achat BAXU12 – Achat d'une option d'achat OBX (X) – Vente d'une option d'achat OBX (Y) (Les pattes doivent avoir le même mois d'échéance)
BAX c. Opération mixte sur options de vente OBX	Achat BAXU12 – Achat d'une option de vente OBX (X) – Vente d'une option de vente OBX (Y) (Les pattes doivent avoir le même mois d'échéance)
BAX c. Opération mixte sur options d'achat avec ratio 1:2	Achat BAXU12 – Achat d'une option d'achat OBX (X) – Vente de deux options d'achat OBX (Y) (Les pattes doivent avoir le même mois d'échéance)
BAX c. Opération mixte sur options de vente avec ratio 1:2	Achat BAXU12 – Achat d'une option de vente OBX (X) – Vente de deux options de vente OBX (Y) (Les pattes doivent avoir le même mois d'échéance)

CRITÈRES D'ACCEPTATION POUR LES STRATÉGIES INTERGROUPE

Afin d'être exécutée par l'entremise de la fonctionnalité SDU, chaque stratégie intergroupe doit remplir les critères d'acceptation suivants :

- 1) La stratégie doit inclure différents groupes de produits.
- 2) Chaque instrument d'une stratégie doit avoir la même valeur nominale et la même fluctuation minimale des prix (unité de fluctuation).
- 3) Une stratégie ne doit pas être constituée de plus de trois pattes.
- 4) Le ratio maximum de pattes est de +99 ou -99.

La Bourse se réserve le droit de réviser et de modifier, de temps à autre et à son entière discrétion, les critères d'acceptation de la fonctionnalité SDU afin d'y inclure de nouvelles stratégies. Toute modification apportée aux critères d'acceptation et toute mise en place de stratégies supplémentaires feront l'objet d'une circulaire qui sera envoyée aux participants agréés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le service des opérations de marché au 514 871-7877 ou au 1 866 576-8836.

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 107-2012